



UNION NATIONALE C.F.E.- C.G.C.

**SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS ET PHYSICIENS
DES CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER
(S.N.P.C.L.C.C.)**

Paris, le 22 décembre 2020

Chers collègues,

L'année 2019 s'était achevée sur une agitation intense du monde de la santé, qui dénonçait un système et un personnel poussés à leurs limites. Qui aurait pu imaginer que nous verrions dès les mois suivants la démonstration flagrante des failles du système ! Un système hospitalier à bout de souffle, un personnel à bout de souffle, et des solutions comme toujours tardives et approximatives !

Cet été, entre deux vagues de pandémie, le ministère a accordé des revalorisations substantielles aux seuls personnels du secteur hospitalier public. Les personnels non médicaux des établissements privés non lucratifs (PNL) ont finalement été inclus de justesse mais rien de tel pour les personnels médicaux du PNL malgré nos écrits au ministre !

Ce 18 décembre, après 5 mois d'efforts considérables pour nous faire entendre, nous avons finalement été reçus au Ministère de la Santé. Nous remercions au passage vos mobilisations locales venues conforter notre mobilisation parisienne objectivement un peu légère.

Nous remercions également les organisations syndicales FO et CGT Unicancer, qui ont su dépasser les clivages traditionnels pour comprendre la menace réelle sur nos centres et nous apporter leur soutien.



Bordeaux / Bergonié



Nantes / ICO



Rouen / CHB



Angers / ICO



Lyon / CLB



Rennes / CEM

Comme pour annoncer la couleur, le ministère avait communiqué le matin même via [Hospimédia](#) pour enfoncer le clou sur l'exclusion des CLCC des « mesures Ségur ». Nos interlocuteurs au ministère nous ont tenu le même discours : l'exclusion des praticiens de CLCC est « délibérée et assumée ». Au motif qu'il n'y a pas de déficit d'attractivité dans les CLCC ! (sic)

Après avoir rappelé la qualité et la renommée de nos établissements, le niveau élevé d'exigences et de responsabilités qui pèsent sur chacun de nous, nous avons dit la difficulté bien réelle à maintenir notre effectif, en quantité et en qualité, les spécialités en tension qui sont les mêmes qu'à l'hôpital public, la rémunération totalement décalée que représente le secteur libéral à l'hôpital par rapport à la nôtre. Nous avons aussi remis la liste des 18.000 signatures qu'ont réunies les deux pétitions qui ont circulé.

À l'évidence, il y a au ministère une perception très fantasmée des niveaux de rémunération de nos praticiens, probablement nourrie par des directeurs d'hôpitaux publics qui se dédouanent à bon compte de leurs propres difficultés de recrutement (genre ce ne sont pas les piètres conditions de travail qui poussent les praticiens hors de l'hôpital public mais juste nos salaires surdimensionnés qui les attirent).

Au final, nous sommes évidemment ressortis sans le moindre engagement, juste un message de « prise de conscience du ministère » et une promesse d'étudier la réalité des rémunérations de notre secteur au cours du 1^{er} trimestre 2021. Reconnaissons que c'est maigre mais il faut bien un début. Nous espérons donc que ce contact sera suivi par d'autres plus productifs.

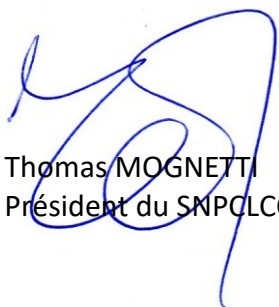
Entre temps, notre syndicat a mandaté un cabinet pour étudier les perspectives d'un recours en Conseil d'État au motif de la différence de traitement et sur la possibilité d'exercer une activité libérale, puisque

nous avons la même mission de service public. Un précédent recours favorable sur la reprise de dette des établissements PNL, au même titre que les hôpitaux publics, nous conforte dans la démarche.

Votre mobilisation doit donc absolument se renforcer, puisque pour l'heure, nos espoirs d'un éclat de lucidité de la part du ministère sont faibles, et les engagements inexistant. Nous partons de très bas, et nous devons donc nous préparer à un combat prolongé pour obtenir tout bonnement ce qui a été donné à d'autres praticiens qui partagent la même mission de service public que nous. Nous aurons probablement à vous appeler à d'autres mobilisations, cette fois possiblement hors les murs.

C'est tout le sens de notre syndicat, de votre syndicat. Et nous ne serons crédibles que pour autant que nous soyons les relais d'un nombre conséquent d'entre vous. Soutenez votre syndicat afin qu'il soit en position de peser effectivement dans les négociations. Adhérez, votez CGC lors de vos élections professionnelles. Soyez assurés de notre détermination à défendre vos intérêts.

Avec un peu d'avance sur la tradition, je vous adresse donc tous mes vœux de bonheur, santé (!) et de succès au cours de cette année 2021.



Thomas MOGNETTI
Président du SNPCLCC